



Énergie. L'unité de tri-méthanisation compostage Ecocea a été inaugurée à Chagny, en Saône-et-Loire. Elle constitue une première en France en injectant du biométhane dans le réseau de gaz.

Ecocea fait « gazer » le recyclage

L'usine de tri-méthanisation et de compostage Ecocea a été inaugurée le 14 janvier à Chagny, en Saône-et-Loire. Cette unité a pour but de traiter les ordures ménagères résiduelles du bassin Est du département, conformément aux orientations du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEMDA). Cette inauguration s'est faite en présence de Fabien Sudry, préfet de Saône-et-Loire, de Rémi Chaintron, président du Conseil général, à l'invitation de Dominique Juillot, président du Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers du Nord-Est de la Saône-et-Loire (Smet 71) et Marie Mugler, directrice générale de Tiru, filiale d'EDF qui opère sur la valorisation des déchets et qui, à la tête d'un groupement d'entreprises (Eiffage Construction Bourgogne et Olivier Le Gallée Architecture, à Chalon-sur-Saône), a obtenu en juillet 2011 le marché de la conception, de la construction et de l'exploitation d'Ecocea. Le Smet 71 réunit dix Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 317 communes, soit 315.684 habitants. Cela représente la production d'environ 73.000 tonnes d'ordures ménagères par an, dont 35.000 tonnes de déchets fermentescibles. L'usine de tri-méthanisation-compostage Ecocea permettra de réduire



L'usine, inaugurée le 14 janvier, a commencé à recevoir la matière qu'elle va transformer en énergie et en compost, depuis le 21 janvier.

le recours à l'enfouissement et de valoriser les déchets.

MONTÉE EN PUISSANCE PROGRESSIVE JUSQU'À L'ÉTÉ

L'usine occupe une surface de 12.000 mètres carrés et a généré la création de dix-sept emplois. Elle a reçu sa première tonne de déchets le 21 janvier et sa mise en service va progressivement monter en puissance jusqu'en septembre. L'unité de tri-méthanisation-compostage valorisera 50 % des déchets actuellement envoyés en enfouissement, sous forme de biométhane et de compost normé qui pourra approvisionner les agriculteurs locaux, notamment au travers d'un partenariat avec la coopérative agricole Bourgogne du Sud. Ecocea dépassera ainsi les

objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement qui vise à réduire de 15 % l'enfouissement et à porter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers à 45 % en 2015. Le traitement des déchets par méthanisation a pour objectif de récupérer le gaz de fermentation de la matière organique pour en valoriser le pouvoir énergétique. Dès l'été prochain, le biométhane produit sera injecté, après épuration, dans le réseau de transport de gaz naturel (GRTgaz), une première en France. Il alimentera l'usine de tuiles Terreal à Chagny. Le traitement et la valorisation du gaz sont en partie soutenus par une subvention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise

de l'énergie (Ademe). L'usine Terreal sera la première tuilerie au monde à utiliser l'énergie des déchets ménagers pour cuire ses tuiles en utilisant du biométhane en remplacement d'environ un tiers du gaz fossile actuellement consommé. L'entreprise a signé un contrat de partenariat d'une durée de 15 ans avec le Smet 71. L'usine Ecocea représente un investissement total de 40 millions d'euros, dont 2 millions d'euros du Conseil général de Saône-et-Loire, 1,1 million d'euros du Conseil régional de Bourgogne, au titre du contrat de pays du Chalonnais et 1,2 million d'euros de l'Ademe, le reste étant financé par le Smet 71.

BERTY ROBERT